# Albi- France : un pharmacien et un ophtalmo jugés pour homicide involontaire suite au décès d’un patient

Abderrahim DERRAJI - 2018-07-24 16:04:42 - Vu sur pharmacie.ma

À la suite d’une erreur de prescription, un pharmacien et un ophtalmologue ont été envoyés en correctionnelle, et vont être jugés le 16 octobre prochain pour homicide involontaire. L’erreur commise par ces deux praticiens d'Albi a provoqué le décès d’un patient âgé de 35 ans originaire d’Arthès (Tarn). D’après Me Jehanne Collard, avocate de la famille de la victime, « c’est une succession accablante de négligences?» qui a abouti au décès de M. David Combes.

« L'ophtalmologue lui avait "filé" des antibiotiques, des vitamines et lui avait dit que son infection était probablement liée à une toxoplasmose quand il était enfant », affirmait l'avocate de la famille en 2015, mais le spécialiste s'est « trompé entre les doses » de vitamines et de Malocide®. Malgré des malaises très sévères, le médecin généraliste puis l’ophtalmologue ont conseillé à M. Combe de poursuivre son traitement. Sa situation s'est ensuite empirée et malgrès l'hospitalisation, le malade avait décédé. Les deux praticiens devront s’expliquer en octobre prochain devant le tribunal correctionnel pour cette inversion de dose entre un antiprotozoaire et des vitamines commise par l’ophtalmologue et non remise en question par le pharmacien.